ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE

INDEMNISATION DES ABONNEMEMENTS

Période du 15/03 au 15/04/2020 DÉLIBÉRATION DE L'AGGLOMÉRATION ÉVREUX PORTES DE NORMANDIE



Les effets du COVID-19 ainsi que les dispositions exceptionnelles prises par le Gouvernement ont impacté votre mobilité. Les motifs de restrictions vous ont contraints à annuler ou à se voir annuler vos motifs de déplacement (formations annulées, établissements scolaires fermés, positionnement en chômage partiel...).

C'est pourquoi, dans ce contexte particulier, Évreux Portes de Normandie a pris des dispositions visant à indemniser ses clients abonnés du réseau Transurbain qui, de manière indépendante de leur volonté, n'ont pu utiliser les transports urbains.

La suspension de prélèvement bancaire n'étant techniquement pas possible, vous trouverez ci-dessous le tableau de remboursement pour la **période du 15/03/2020 au 15/04/2020**.

Montant d'indemnisation du 15/03/2020 au 15/04/2020	
TITRE SCOLAIRE	
ANNUEL	
Annuel standard	15,00€
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 3	8,00€
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 2	7,00€
Abonn. an. scolaire solidaire Tranche 1	6,00€
TRIMESTRIEL	
Scolaire 1 ^{er} janv – 31 mars	15,00€
Scolaire 1er janv – 31 mars CMU / CSS	7,50€
MENSUEL	
Scolaire	10,00€
Scolaire CMU / CSS	5,00€
TITRE JEUNE -26 ANS	
ANNUEL	
Annuel standard	25,00€
Abonn. an26 ans solidaire Tranche 3	12,00€
Abonn. an26 ans solidaire Tranche 2	10,00€
Abonn. an26 ans solidaire Tranche 1	8,00€
MENSUEL	
Abonn. mens. Jeune	8,00€
ABONNEMENT TOUT PUBLIC	
ANNUEL	
Annuel standard	26,00€
Abonn. an. solidaire Tranche 3	13,00€
Abonn. an. solidaire Tranche 2	10,00€
Abonn. an. solidaire Tranche 1	8,00€
MENSUEL	
Tout public standard	10,00€
Public CMU / CSS	6,00€

Pièces à remettre à la SPL Transurbain pour bénéficier de l'indemnisation :

- O Prénom et nom du détenteur de l'abonnement
- Demande d'indemnisation par e-mail : contact@transurbain.com par courrier : SPL Transurbain Parc d'Activités du Bois des Communes 54, rue Jean-Monnet CS 81817 - 27018 Évreux cedex

Pour faciliter le traitement de votre demande et accélerer le versement de votre indemnisation merci de nous fournir également :

- O RIB du client
- O La date d'achat du titre
- Le nom précis du titre de transport à indemniser

Date limite de transmission de la demande et des pièces : Mardi 30 juin 2020 au plus tard.

Soyez rassuré : nous mettons tout en œuvre pour vous satisfaire et s'adapter à la situation

www.transurbain.com